

Conseil de sécurité

UN LIBRARY
UN/SA COLLECTION
APR 16 1993

PROVISOIRE

S/PV.3198
14 avril 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3198e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 14 avril 1993, à 16 heuresPrésident : M. MARKER

(Pakistan)

Membres :Brésil
Cap-Vert
Chine
Djibouti
Espagne
Etats-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
France
Hongrie
Japon
Maroc
Nouvelle-Zélande
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
VenezuelaM. SARDENBERG
M. JESUS
M. CHEN Jian
M. OLHAYE
M. PEDAUYE
Mme ALBRIGHT
M. VORONTSOV
M. MERIMEE
M. BUDAI
M. HATANO
M. SNOUSSI
M. O'BRIENSir David HANNAY
M. ARRIA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 16 h 55.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU MOZAMBIQUE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'OPERATION DES NATIONS UNIES AU MOZAMBIQUE (ONUMAZ) (S/25518)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants du Mozambique et du Portugal une lettre dans laquelle ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Afonso (Mozambique) prend place à la table du Conseil; M. da Costa Pereira (Portugal) occupe la place qui lui est réservée sur le côté de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport (S/25518) du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Mozambique.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/25591, qui contient le texte d'un projet de résolution préparé au cours des consultations antérieures du Conseil.

Il convient d'apporter la révision suivante au projet de résolution qui figure dans le document S/25591 sous sa forme provisoire : il s'agit d'ajouter, à la fin du paragraphe 12 du dispositif, les mots "conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Accord général de paix".

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/25044, qui contient le texte d'une lettre datée du 30 décembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président

Le premier orateur est le représentant du Mozambique. Je lui donne la parole.

M. AFONSO (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de mon gouvernement, vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. A maintes reprises, nous avons été très impressionnés par votre façon de travailler. Les consultations fructueuses que nous avons eues avec vous avant la présente séance et votre expérience remarquable nous donnent toutes les raisons d'être sûrs que, sous votre présidence, nos débats seront couronnés de succès.

Je tiens également à féliciter chaleureusement votre prédécesseur, l'Ambassadeur Terence O'Brien de la Nouvelle-Zélande, de la façon excellente et compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

M. Afonso (Mozambique)

Je voudrais saisir cette occasion pour dire à nouveau que mon gouvernement tient notre Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, en très haute estime et qu'il lui est très reconnaissant de son attachement indéfectible à la paix dans mon pays. Par son intermédiaire, je voudrais exprimer notre profonde gratitude à la communauté internationale tout entière, et plus particulièrement aux hommes et aux femmes qui travaillent actuellement sur le terrain pour consolider une paix chèrement acquise dans mon pays.

Six mois déjà se sont écoulés depuis la signature de l'Accord général de paix et, malgré la persistance d'innombrables obstacles, la paix, pour fragile qu'elle soit, est une réalité tangible au Mozambique. Notre nation s'est engagée dans un processus dynamique de reconstruction et de réconciliation nationales. Le cessez-le-feu est respecté par les parties, même en l'absence de supervision et de contrôle internationaux. L'esprit de réconciliation prévaut et la paix règne partout. Il convient donc de féliciter les deux parties d'avoir maintenu le cessez-le-feu. Le chemin vers la paix risque d'être semé d'embûches. Toutefois, la question fondamentale reste que l'Accord général de paix doit être pleinement respecté et appliqué scrupuleusement, dans sa lettre comme dans son esprit.

Comme le savent fort bien les membres du Conseil, l'Accord se compose de sept protocoles et de quatre autres documents importants. Nul doute que l'un des éléments les plus fondamentaux et les plus décisifs de l'Accord concerne la cessation du conflit armé, faisant l'objet du Protocole III. Selon ce protocole, la cessation du conflit armé sera un processus bref et dynamique, dont la durée doit être déterminée par avance. Mais plus important encore, peut-être, est le fait que le document prévoit un calendrier opérationnel pour le cessez-le-feu.

Conformément à ce calendrier, la séparation, le regroupement et la démobilisation des forces devaient se faire dans les 180 jours suivant l'entrée en vigueur de l'Accord. Le Conseil se souviendra que demain, 15 avril 1993, il y aura six mois que l'Accord est entré en vigueur. Et pourtant, aucune des mesures décrites ci-dessus et envisagées dans le Protocole de cessez-le-feu n'a encore été appliquée.

M. Afonso (Mozambique)

Le Gouvernement et, assurément, la population tout entière sont donc préoccupés par le fait que le retard dans le processus de séparation, de regroupement et de démobilisation des forces va aussi retarder le déroulement du processus électoral et ses aspects connexes. En outre, la campagne électorale ne pourra commencer qu'une fois achevée la formation des Forces de défense du Mozambique, processus qui n'a pas encore été entamé car la RENAMO n'a pas réussi à choisir ses candidats pour la formation du premier groupe d'instructeurs à Nyanga, au Zimbabwe.

La mise en oeuvre du processus de cessation du conflit armé relève essentiellement de la responsabilité du Gouvernement du Mozambique et de la RENAMO, dans le cadre de mécanismes établis en vertu de l'Accord général de paix.

Par ailleurs, du fait que la RENAMO n'a pas été à même de désigner ses représentants, il n'a pas encore été possible de mettre sur pied la Commission nationale des affaires de police et la Commission pour l'administration territoriale. Toutefois, nous trouvons encourageantes les récentes déclarations du Représentant spécial du Secrétaire général selon lesquelles la RENAMO allait bientôt nommer ses membres pour ces commissions.

Nous aimerions beaucoup que la RENAMO revienne dans les commissions d'ores et déjà constituées. Les membres se souviendront que la RENAMO avait décidé, invoquant des problèmes de logistique, de se retirer temporairement des commissions au début du mois.

Je voudrais maintenant faire quelques brèves observations à propos de la logistique. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, l'Accord général de paix constitue le fondement de la paix sur la voie de laquelle nous nous sommes engagés. En vertu de l'Accord,

"Le Gouvernement s'engage à aider à obtenir les moyens devant permettre à la RENAMO de disposer des locaux et des moyens de transport et de communication nécessaires pour mener ses activités politiques dans toutes les capitales de province et, dans la limite des ressources disponibles, à d'autres endroits." (Protocole III, par. 7 b), S/24635, p. 17)

L'Accord prévoit aussi que le Gouvernement du Mozambique sera aidé en cela par la communauté internationale.

M. Afonso (Mozambique)

Conformément à l'esprit de l'Accord de Rome, le Gouvernement a mis à la disposition de la RENAMO 18 maisons et appartements, des véhicules et un certain nombre d'autres équipements. Il convient de mentionner que la RENAMO a d'ores et déjà établi son siège à Maputo et dans plusieurs autres provinces.

Comme on peut le constater, agissant dans un esprit de coopération et de souplesse, le Gouvernement fait tout ce qui est en son pouvoir dans la mesure des ressources limitées dont il dispose. Nous espérons que les problèmes pourront être surmontés à mesure que deviendront disponibles les ressources promises à Rome ou ailleurs.

Le Protocole III sur les principes de la loi électorale est un autre élément important de l'Accord dans son ensemble. Je suis heureux de pouvoir annoncer à cet égard au Conseil que mon gouvernement vient de remettre aux partis politiques, dont la RENAMO, un projet de loi électorale pour qu'ils l'examinent avant la réunion consultative prévue pour la fin du mois ou début mai. Nous espérons que le Gouvernement et les partis politiques achèveront cet examen à temps pour permettre à l'Assemblée d'adopter le projet de loi électorale dans le courant du mois de juin.

Telle est la situation à ce jour. Nous avons un cessez-le-feu relativement stable et un certain nombre de mesures à prendre pour consolider le climat de paix actuel. Le déploiement rapide des forces des Nations Unies revêt une importance cruciale car le processus ne peut se poursuivre en l'absence d'une supervision et d'un contrôle internationaux. La séparation, le regroupement et la démobilisation des forces dépendent de cet élément décisif. Sans le désarmement des forces et sans leur démobilisation, le cessez-le-feu demeurera fragile.

M. Afonso (Mozambique)

Un certain nombre de processus très importants tels que le retour des réfugiés, la réinstallation des populations déplacées et la campagne électorale ne peuvent être mis en oeuvre dans un pays où il y a encore des mines et où la liberté de mouvement des personnes est limitée.

Je voudrais réaffirmer que mon gouvernement est prêt à fournir à tout moment à l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) tous les renseignements pertinents concernant les listes complètes des effectifs, armes, munitions, mines et autres explosifs. Comme nous l'avons fait remarquer, cette opération peut donner de meilleurs résultats à condition que les deux parties s'engagent fermement à s'acquitter pleinement de leurs obligations aux termes de l'Accord général de paix.

En outre, le bon fonctionnement des commissions créées en application de l'Accord général de paix dépend également de la participation des deux parties à ces commissions. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, certaines des commissions doivent encore être créées. Comme dans le cas précédent, le Gouvernement est prêt à participer pleinement à toutes les commissions prévues par l'Accord de Rome.

En ce qui concerne la situation des réfugiés et des personnes déplacées, nous avons récemment conclu, à Genève, un mémorandum d'accord avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés aux fins du rapatriement de 1,5 million de citoyens mozambicains exilés dans des pays voisins. Leurs chances de retour volontaire sont liées aux efforts actuellement déployés pour la réinstallation et la réadaptation d'une grande partie de notre population qui a été victime de la guerre et de catastrophes naturelles.

C'est pour ces raisons que nous considérons qu'il est de la plus haute importance que l'assistance d'urgence soit liée à la réadaptation. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, en dépit des progrès réalisés dans la fourniture de l'assistance humanitaire, notre pays aura encore besoin d'une assistance internationale à l'avenir afin de circonscrire les conséquences négatives de la guerre et des catastrophes naturelles.

A cet égard, mon gouvernement se félicite vivement de la création d'un Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'assistance humanitaire au Mozambique, sous les auspices du Département des affaires humanitaires.

M. Afonso (Mozambique)

Nous pensons que la création de ce Fonds spécial revêt une très grande importance parmi les initiatives visant à traiter la dimension humanitaire de l'Accord général de paix, et compléter les efforts déployés par le Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire à Maputo, en fournissant les fonds nécessaires à la réinsertion des éléments militaires démobilisés et à la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées.

Comme mon exposé l'aura montré, selon notre évaluation, malgré les progrès déjà réalisés, le processus général de paix au Mozambique est retardé. Pour ce qui est du Gouvernement, il fait tous les efforts possibles pour s'acquitter de sa part de responsabilités.

C'est ainsi que, dès que nous avons reçu le projet d'accord sur le statut des forces le 16 février de cette année - c'est-à-dire quatre mois après l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 782 (1992) -, nous avons pris les mesures nécessaires pour y répondre de façon adéquate. En fait, je suis heureux d'informer le Conseil que mon gouvernement vient de présenter ses vues sur le projet d'accord de statut des forces. Nous attendons avec impatience de signer l'accord dès que les négociations auront pris fin. Comme le Conseil s'en souviendra, depuis la création de l'ONUMOZ en octobre de l'année dernière, nous nous sommes engagés à faire preuve de la plus grande souplesse en accordant à l'ONUMOZ les privilèges et immunités qui lui sont dus, et en veillant à ce que des obstacles supplémentaires ne viennent pas s'ajouter aux difficultés déjà existantes dans la mise en oeuvre générale de l'Accord général de paix.

Il semblerait donc que les retards qui au début ont repoussé la présentation du projet d'accord du statut des forces aient contribué à la situation actuelle. Pour notre part, nous regrettons cette situation, comme nous avons regretté les retards apportés à la présentation du projet de budget de l'ONUMOZ, qui n'a été adopté que le 16 décembre 1992 - soit exactement cinq mois après la décision du Conseil de sécurité de créer l'Opération des Nations Unies au Mozambique.

Tout en déclarant que nous comprenons la complexité des questions en jeu, nous voulons néanmoins réaffirmer notre volonté de coopérer pleinement avec le Secrétaire général et ses collègues pour accélérer le règlement de cette question.

M. Afonso (Mozambique)

Toutes ces questions ont été étudiées lors de la rencontre qui a eu lieu entre le Secrétaire général et le Ministre des affaires étrangères du Mozambique le 31 mars. Le Secrétaire général comme le Ministre des affaires étrangères ont conclu qu'il fallait accélérer le processus de mise en oeuvre. A cet égard, je tiens à dire officiellement combien mon gouvernement apprécie la détermination du Secrétaire général d'accélérer le déploiement de la composante militaire. Sa présence sur le terrain renforcera certainement la confiance entre les parties et permettra la mise en train de la phase cruciale de l'opération, en particulier en ce qui concerne le rassemblement et la démobilisation des forces.

Je voudrais dire aux membres du Conseil qu'en dépit des difficultés auxquelles nous sommes confrontés, mon gouvernement fait de son mieux pour maintenir ouvertes les voies de communication avec la RENAMO. Des hauts fonctionnaires du Gouvernement et, dans certains cas, le Président Chissano lui-même, ont eu des entretiens et ont échangé des vues avec les représentants de la RENAMO. Récemment, mon gouvernement a proposé la date et le lieu d'une rencontre entre le Président Chissano et le Ministre Dhlakama. Si la RENAMO accepte, cette rencontre aura lieu très bientôt. Cependant, nous voudrions dissiper toute impression qui donnerait à penser que ces rencontres supprimeront les obstacles qui prévalent dans notre processus de paix. L'Accord général de paix fournit un cadre juridique et politique très détaillé pour régler les problèmes découlant de sa mise en oeuvre. Il offre un mécanisme et des institutions appropriés pour régler presque toutes les sortes de problèmes et, par conséquent, le recours à ce mécanisme et à ces institutions devrait être vivement encouragé.

Les défis qui nous attendent sont considérables mais ils peuvent être relevés. Grâce à l'appui de la communauté internationale, notre peuple pourra jouir des fruits d'une paix et d'une tranquillité durables. Mon gouvernement continuera à coopérer pleinement avec le Secrétaire général et son Représentant spécial à la réalisation des nobles objectifs que sont l'instauration d'une paix durable et l'établissement d'une démocratie réelle au Mozambique, comme le prescrit l'Accord général de paix.

M. JESUS (Cap-Vert) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Nous sommes très heureux de voir que vous avez déjà traité les affaires dont le Conseil est saisi de façon très efficace et très avisée. Mes meilleurs vœux vous accompagnent.

Je félicite chaleureusement votre prédécesseur, l'Ambassadeur O'Brien, de la Nouvelle-Zélande, du dévouement personnel dont il a fait preuve et du leadership efficace qu'il a fourni au Conseil lorsqu'il s'est occupé des importantes questions à notre ordre du jour.

Mon pays suit de très près et avec un vif intérêt la situation au Mozambique. Les relations spéciales que nous entretenons depuis des siècles avec le peuple frère du Mozambique, avec lequel nous partageons une histoire, une langue et une lutte pour notre indépendance, expliquent le vif intérêt que le peuple de mon pays porte au processus de démocratisation qui se déroule actuellement au Mozambique.

Après des années de conflit armé, il est grand temps que la paix s'installe enfin de façon durable. L'Accord général de paix conclu l'année dernière entre le Gouvernement du Mozambique et la RENAMO fournit le cadre permettant de parvenir à cet objectif. Il importe que les dispositions qu'il contient et les engagements auxquels les deux parties ont souscrit soient respectés dans les délais requis.

Nous sommes inquiets des retards constatés dans la mise en oeuvre des principaux aspects de cet accord. Nous lançons un appel aux deux parties pour qu'elles prennent aussi rapidement que possible les mesures nécessaires afin d'assurer rapidement la mise en oeuvre de cet accord. Dans ce contexte, il importe que les deux parties établissent aussi rapidement que possible un calendrier précis pour la mise en oeuvre intégrale des dispositions de l'Accord général de paix, y compris la séparation, le regroupement, la démobilisation des forces ainsi que l'organisation d'élections.

Nous sommes heureux de noter que les deux parties respectent le cessez-le-feu. Nous nous félicitons de leur volonté de continuer de respecter le cessez-le-feu, condition sine qua non du succès de l'ensemble du processus de démocratisation.

M. Jesus (Cap-Vert)

L'assistance apportée par l'Organisation des Nations Unies à la mise en oeuvre de l'Accord est d'une importance vitale pour la réussite de l'ensemble de l'opération. Dans ce contexte, il nous semble qu'un déploiement rapide des forces de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) jouera un rôle fondamental en aidant les parties à prendre les mesures qui s'imposent aux fins de l'application des principaux aspects de cet accord. Un retard prolongé dans le déploiement de la plus grande partie des contingents de l'ONUMOZ pourrait avoir des répercussions néfastes sur la mise en oeuvre dans les délais requis des principaux aspects de l'Accord. L'expérience que l'Organisation des Nations Unies a pu acquérir précédemment dans la gestion de situations analogues nous incite à la prudence et nous commande de veiller à ce que l'assistance fournie par l'ONU en vue de faciliter la consolidation du processus de paix au Mozambique soit organisée de façon satisfaisante.

A cet égard, nous lançons un appel aux pays fournisseurs de contingents qui se sont engagés à mettre des troupes à la disposition du Secrétariat pour l'ONUMOZ, pour qu'ils le fassent aussi rapidement que possible.

Nous félicitons le Secrétaire général et son Représentant spécial de leur attachement et de l'intérêt personnel qu'ils portent à ce processus, et nous espérons vivement qu'ils parviendront à faire en sorte que l'ONUMOZ soit pleinement opérationnelle dans les délais requis.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Cap-Vert des paroles aimables qu'il a adressées à mon prédécesseur et à moi-même.

M. SARDENBERG (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Aucun d'entre nous ne doute que vos talents et votre expérience diplomatiques s'avéreront précieux pour les travaux du Conseil de sécurité. Je voudrais également exprimer la reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadeur Terence O'Brien, de la Nouvelle-Zélande, pour le talent dont il a fait preuve à la direction de nos travaux au cours du mois de mars.

M. Sardenberg (Brésil)

Nous avons écouté avec intérêt la déclaration du Représentant permanent du Mozambique dans laquelle il a réaffirmé de façon claire et exhaustive l'attachement de son gouvernement à la mise en oeuvre intégrale de l'Accord général de paix, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies.

Il est encourageant pour le Brésil de constater que, après tant d'années de violence, le Mozambique s'est enfin engagé sur la voie de la paix et qu'il avance vers une ère nouvelle qui, nous l'espérons tous, sera une ère de stabilité et de prospérité croissante pour le peuple mozambicain.

Le Mozambique est un pays avec lequel le Brésil entretient des liens particulièrement étroits d'amitié et de coopération, qui trouvent leur source dans l'identité de langue, dans de profondes similarités de culture et dans un héritage historique commun, ainsi que dans des aspirations partagées au développement économique et social.

Au Mozambique, l'édification de la paix signifie également l'élimination des obstacles qui ont depuis trop longtemps barré la route au développement et au progrès national. Depuis trop longtemps, en effet, le fléau du conflit armé a privé le peuple du Mozambique de la possibilité de consacrer ses talents déjà reconnus aux tâches urgentes du développement et de la croissance économique.

Cette possibilité est désormais en vue, et nous sommes d'avis qu'il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies de se préparer à prêter une main secourable. L'ONU devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour donner aux Mozambicains la possibilité de vivre en paix et de marteler leurs épées en socs de façon à orienter leurs plus grands efforts vers la quête de solutions aux problèmes liés à la pauvreté et au sous-développement.

Nul n'ignore l'extrême difficulté de la situation dans laquelle se trouve le peuple du Mozambique. La sécheresse prolongée qui a frappé l'Afrique australe tout récemment encore a aggravé les souffrances découlant de la guerre, imposant ainsi un fardeau d'épreuves supplémentaires au peuple mozambicain, créant de nouvelles incitations aux flux de réfugiés et posant un défi humanitaire considérable à la communauté internationale.

Les efforts visant à assurer la fourniture de l'aide humanitaire doivent rester au premier plan de nos préoccupations. D'autre part, la recherche de solutions efficaces et durables au problème des réfugiés et des personnes

M. Sardenberg (Brésil)

déplacées à l'intérieur du pays sort des éléments importants si l'on espère parvenir à une paix stable au Mozambique.

La contribution que l'Organisation des Nations Unies peut apporter aux efforts déployés au Mozambique est réellement très importante. La création, au mois de décembre dernier, de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), chargée d'aider à mettre en oeuvre l'Accord général de paix, a été une décision extrêmement importante de la part du Conseil de sécurité. Le Brésil est fermement décidé à contribuer aux travaux de l'ONUMOZ et à participer à ses efforts pour assurer son efficacité. A cet égard, j'attire l'attention sur le fait qu'un éminent Brésilien, le général Lélío Gonçalves Rodrigues da Silva, a été nommé Commandant de l'Opération.

Il est inutile de dire que tous les efforts doivent être déployés pour hâter le déploiement de la composante militaire de l'ONUMOZ, et que le déploiement total de la force doit être achevé d'ici au mois de mai. Il importe que l'Organisation des Nations Unies soit prête à répondre rapidement aux différents besoins découlant des circonstances inhérentes au processus de paix au Mozambique.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport et comme l'a déclaré le Gouvernement du Mozambique, le processus de paix dans ce pays est une entreprise complexe comportant de multiples facettes. Nous sommes heureux de constater que le processus progresse, malgré certaines difficultés, et, en particulier, qu'un cessez-le-feu est maintenu, malgré quelques violations.

Néanmoins, des retards inquiétants sont constatés dans l'application de certains des aspects les plus importants de l'Accord général de paix, et notamment, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport, la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord relatives au rassemblement et à la démobilisation des troupes ainsi qu'à la constitution de nouvelles forces armées mozambicaines n'a guère avancé.

M. Sardenberg (Brésil)

Cela est certainement regrettable. Il n'est pas inutile de souligner que la mise en oeuvre fidèle de ces dispositions est un élément crucial pour assurer le succès de l'ensemble du processus de paix. Le bon fonctionnement des structures établies par l'Accord général de paix, conformément aux dispositions de l'Accord lui-même, doit continuer d'être considéré comme une priorité.

A ce sujet, il est approprié que le projet de résolution dont est saisi le Conseil demande instamment à la RENAMO d'assurer le fonctionnement effectif et ininterrompu des commissions mixtes et des mécanismes de contrôle, et demande instamment aussi au Gouvernement mozambicain et à la RENAMO de permettre que soit instruit en temps utile tout cas de violation de cessez-le-feu et de garantir la liberté de circulation des biens et des personnes, ainsi qu'il est prévu dans l'Accord.

Les mesures en faveur de la convocation et de l'organisation d'élections ont également été sérieusement retardées, ce qui fait qu'il sera très difficile de respecter le calendrier fixé au départ. Le Secrétaire général a indiqué qu'il existe un lien entre la question du calendrier pour la tenue des élections et la situation militaire au Mozambique. Nous partageons cette opinion.

Comme indiqué dans le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, il est important que le Conseil de sécurité soit tenu au courant de l'évolution de la situation au Mozambique concernant la mise en oeuvre intégrale des dispositions de l'Accord général de paix. Le rôle du Représentant spécial du Secrétaire général est particulièrement important à cet égard.

En tant que membre du Conseil de sécurité, le Brésil continuera de faire de son mieux pour aider le Conseil à suivre le cours des événements au Mozambique et à oeuvrer à l'instauration d'une solution irréversible, pacifique et démocratique au conflit dans ce pays. Nous espérons recevoir des renseignements à jour de la part du Secrétaire général, lorsque la situation l'exigera, sur toutes les questions susceptibles de retenir l'attention du Conseil, afin d'assurer une évolution harmonieuse du processus de paix et la mise en oeuvre effective du mandat de l'ONUMOZ.

M. Sardenberg (Brésil)

Le Gouvernement et le peuple du Mozambique accomplissent des efforts extraordinaires. Ils doivent savoir que ces efforts reçoivent le plein appui du Conseil de sécurité et des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Brésil des aimables paroles qu'il a eues pour mon prédécesseur et pour moi-même.

M. OLHAYE (Djibouti) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Vos qualités exceptionnelles de diplomate et de négociateur nous sont réellement très utiles dans nos débats sur les nombreuses questions complexes et pressantes dont est saisi le Conseil. Nous tenons également à exprimer notre profonde gratitude à l'Ambassadeur Terence O'Brien, de la Nouvelle-Zélande, pour la manière efficace et dynamique dont il a dirigé le Conseil le mois dernier.

Ma délégation souhaite exprimer sa vive reconnaissance au Secrétaire général pour l'exhaustivité, la clarté et la franchise de son rapport sur l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMAZ). Il ne fait aucun doute que ce rapport permettra aux membres du Conseil de mieux comprendre les événements dans ce pays et de contribuer plus efficacement à l'établissement de principes directeurs.

Il n'existe probablement pas de meilleure vue d'ensemble de la situation au Mozambique et de son immense complexité que le projet de résolution dont nous sommes saisis qui traite de tant de questions diverses. Il met aussi en relief la façon dont ces questions sont liées entre elles, de sorte que tout retard dans le règlement de l'une d'elles entrave inévitablement tout progrès dans le règlement d'une autre. Mais par-dessus tout - et il faut en féliciter toutes les parties au Mozambique - on constate qu'il existe manifestement un désir de paix et une volonté de se conformer à l'esprit de cet objectif.

Aussi inquiétants qu'ils soient, c'est peut-être toutefois dans ce contexte que les délais interminables, les faux départs, les non-départs et les échéances manquées doivent être considérés. Toutefois, nous comprenons tous que, bien qu'il soit crucial, l'objectif de l'Accord général de paix et de la présence de l'ONUMAZ n'est pas de s'appuyer entièrement sur ce désir fondamental en tant que solution aux nombreux problèmes du Mozambique.

M. Olhaye (Djibouti)

L'objectif est à la fois de renforcer cette volonté et de faire en sorte qu'il soit physiquement, militairement et logistiquement impossible de le contrecarrer. Vue de cette façon, la réalisation de cet objectif dépendra des mesures prises par les parties au Mozambique et par l'ONU.

Dans cette perspective, ma délégation doit ajouter sa voix à celles qui se sont déclarées profondément préoccupées par la lenteur - ou l'absence - des progrès dans la mise en oeuvre de plusieurs éléments cruciaux de l'Accord général de paix et du mandat de l'ONUMOZ. Nous sommes particulièrement encouragés par le fait que l'échéance de mai 1993 fixée pour le plein déploiement des unités militaires de l'ONUMOZ est en voie d'être satisfaite et qu'un accord sur le statut des forces puisse être conclu immédiatement avec le Gouvernement. L'absence d'un tel accord représente une difficulté superflue et un obstacle à la mobilité et à l'efficacité de l'ONUMOZ.

Nous sommes aussi préoccupés par la lenteur avec laquelle s'effectuent la démobilisation, la concentration et le rassemblement. Nous espérons que l'on pourra convaincre les dirigeants de la RENAMO de revenir sur leur refus d'entamer le rassemblement et la démobilisation de leurs effectifs tant que la plus grande partie des forces de l'ONU n'auront pas été déployées, car il est clair que la présence continue d'unités militaires armées constitue un danger. En même temps, nous appuyons les efforts que le Secrétaire général continue d'exercer pour obtenir que les membres qui se sont engagés à fournir des unités militaires les déploient rapidement.

Nous pourrions alors faire pression pour demander l'adoption de mesures visant la création de la force militaire combinée que l'on envisage de placer sous la direction de la Commission mixte pour la formation des Forces de défense du Mozambique. Nous appuyons aussi pleinement les mesures énoncées par le Secrétaire général pour procéder rapidement au déminage, notamment dans le cas des routes et des champs ayant une importance vitale et dans tout le pays en général. Le développement sera réellement lent s'agissant de la circulation, de l'installation et de l'agriculture tant que ce problème ne sera pas réglé.

Des progrès dans le processus électoral contribueraient fortement à l'édification de la confiance pour tous les intéressés. Nous espérons que la conférence multipartite prévue qui doit avoir lieu le 20 avril pour débattre du projet de loi électorale sera en mesure de le mettre au point et que ce

M. Olhaye (Djibouti)

projet pourra ensuite être adopté par l'Assemblée afin de permettre au Gouvernement de créer la Commission électorale nationale. Tout cela est nécessaire au démarrage du processus électoral et à la tenue des élections, et il est certainement préoccupant de constater que la tenue des élections en octobre 1993 s'est révélée irréalisable et qu'aucune autre échéance n'ait été suggérée. Cette question ne peut rester en suspens, et nous prions instamment toutes les parties d'oeuvrer promptement en vue de fixer une nouvelle date.

Au cessez-le-feu et au désarmement au Mozambique viendra s'ajouter le problème de la fourniture d'une aide humanitaire immédiate aux nombreux réfugiés qui reviennent au pays, aux personnes déplacées, aux soldats démobilisés et à l'ensemble des démunis. Nous sommes heureux de constater que le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire a commencé ses activités comme prévu lors de la réunion de Rome sur l'aide humanitaire, et qu'il prépare un programme global d'aide humanitaire pour 1993-1994. Les objectifs de l'aide à la réinstallation par la promotion des services essentiels au niveau local - réparation des routes, production agricole, approvisionnement en eau et systèmes sanitaires, soins de santé et éducation, etc. - et de l'ouverture des zones de la RENAMO isolées depuis longtemps semblent tout à fait pertinents. Comme nous l'avons déjà souligné, le plein recours aux compétences administratives et à la main-d'oeuvre locales doit être une priorité pour l'ONU et les organismes de secours internationaux, en tant que moyen à la fois d'associer les Mozambicains au processus de développement et de créer le plus d'emplois et de revenus possibles au sein de l'économie.

Compte tenu de l'ampleur des tâches à accomplir au Mozambique et des problèmes logistiques qui ont retardé la mise en oeuvre d'activités clefs, il est d'autant plus impératif que le Président Chissano et M. Dhlakama se rencontrent pour maintenir et renforcer la volonté de paix et leur confiance mutuelle dans l'effort global à déployer et à l'égard l'un de l'autre. Il s'agit d'une période cruciale dans l'histoire de cette région de l'Afrique, d'une ouverture à des possibilités de développement qui doivent être saisies. Grâce à la paix et à la stabilité, le Mozambique sera en mesure de contribuer à ce processus et d'en profiter, ce dont les deux dirigeants semblent être parfaitement conscients.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Djibouti des paroles aimables qu'il a adressées à mon prédécesseur et à moi-même.

L'orateur suivant inscrit sur la liste est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. da COSTA PEREIRA (Portugal) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, avant toute chose, de vous féliciter de l'extrême compétence avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil ce mois-ci. Je tiens également à féliciter très sincèrement votre prédécesseur, l'Ambassadeur Terence O'Brien, de l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois de mars.

Le Portugal et le Mozambique entretiennent des relations privilégiées fondées sur des liens historiques et culturels tissés au fil des siècles. Aujourd'hui, nous sommes unis par une amitié étroite et par une coopération solide dans divers domaines. Le Portugal a suivi avec un grand intérêt et pleinement appuyé, dès le début, le processus de paix au Mozambique et a participé, à titre d'observateur, aux négociations qui ont abouti à la signature de l'Accord général de paix, à Rome.

C'est avec une grande satisfaction que nous constatons que le cessez-le-feu a été, dans une grande mesure, respecté et que les parties ont continué à faire preuve de retenue. A notre avis, cela est extrêmement important car, après 16 années d'un conflit dévastateur, le peuple mozambicain peut maintenant envisager une période de paix et de stabilité dans un avenir proche.

Toutefois, il subsiste dans l'état actuel des choses plusieurs motifs de préoccupation dont l'importance ne doit pas être sous-estimée. A cet égard, le calendrier d'application des accords de cessez-le-feu, y compris en ce qui concerne le regroupement des forces et leur démobilisation, ne saurait être différé plus longtemps. Le Portugal prie instamment les parties d'assurer sans plus tarder la mise en oeuvre intégrale de l'Accord de Rome, sous tous ses aspects.

Le Portugal participe activement au processus de paix grâce au rôle qu'il joue dans les commissions chargées du contrôle et de la réalisation des objectifs énoncés dans l'accord. Sur le plan bilatéral, nous participons à la

M. da Costa Pereira (Portugal)

formation et à l'entraînement d'une nouvelle armée unifiée mozambicaine. En outre, nous participons pleinement à l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), puisque nous avons fourni à cette opération de maintien de la paix des Nations Unies un bataillon de communications de l'armée portugaise.

Nous estimons que le rôle et la participation soutenue de l'Organisation des Nations Unies au processus de paix sont essentiels, et nous sommes convaincus que sans l'ONU, la paix et la stabilité ne pourront pas être instaurées au Mozambique dans un avenir prévisible.

Pour terminer, je voudrais redire ici combien nous apprécions les efforts déployés par le Secrétaire général et son Représentant spécial, M. Aldo Ajello, pour assurer la mise en oeuvre de l'Accord de Rome.

Le Portugal appuie sans réserve le projet de résolution dont le Conseil est saisi, et je tiens à réaffirmer l'engagement et le soutien actifs de mon gouvernement durant la période cruciale qui s'annonce afin de contribuer à la solution des problèmes en suspens.

Le succès du processus de paix au Mozambique revêt la plus haute importance. Il contribuera de façon significative à la paix et à la stabilité dans la région et permettra de créer les conditions nécessaires au redressement économique que le Mozambique mérite si justement.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Portugal des paroles aimables qu'il a adressées à mon prédécesseur et à moi-même.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi (S/25591), tel qu'oralement révisé dans sa version provisoire. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution, tel qu'oralement révisé dans sa version provisoire, a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 818 (1993).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) :
Monsieur le Président, je tiens d'emblée à vous féliciter de votre accession à la présidence et de la manière dont vous l'assumez ce mois-ci. Je félicite également votre prédécesseur de la manière exemplaire dont il a présidé les travaux du Conseil le mois dernier.

Lorsque l'Accord général de paix a été signé, le 4 octobre dernier, la Communauté européenne et ses Etats membres s'en sont vivement félicités et ont souligné à quel point il importe que le Gouvernement mozambicain et la RENAMO exécutent cet accord de bonne foi. Mon gouvernement tient à les féliciter l'un et l'autre d'avoir respecté jusqu'ici le cessez-le-feu, mis à part une ou deux violations mineures.

Mais j'avoue que, comme beaucoup d'autres orateurs, et à vrai dire comme le représentant du Gouvernement mozambicain, nous demeurons préoccupés par les retards considérables mentionnés par le Secrétaire général lui-même dans son rapport du 2 avril. Je ne pense pas que ce serait montrer du doigt qui que ce soit que de dire que l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement du Mozambique et la RENAMO en partagent la responsabilité.

Quoi qu'il en soit, de l'avis de mon gouvernement, du moins, c'est le moment d'essayer de changer de vitesse dans cette opération de maintien de la paix et de passer à la vitesse supérieure. Du fait que les forces déployées par les Nations Unies sont sur le point d'arriver, cette résolution marque en quelque sorte un tournant dans l'opération, et nous espérons que toutes les parties concernées la considéreront comme telle et cesseront de différer le regroupement des forces dans les zones de rassemblement, la désignation de l'emplacement de ces zones, et ainsi de suite.

Les travaux de la Commission en vue de la création d'une nouvelle force de défense unifiée sont au nombre des activités qui ont pris un certain retard. Nous pensons qu'il faut maintenant faire démarrer ces activités afin

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

que l'entraînement puisse commencer sans plus tarder. Il est réellement crucial que les deux parties sélectionnent et envoient les premiers groupes de recrues au poste de Nyanga où mon gouvernement a fourni des installations d'entraînement. Je sais que le Gouvernement mozambicain a réagi très positivement à cette démarche tout récemment. Il ne faut absolument pas que le retard dans l'entraînement devienne un obstacle à la formation de la nouvelle force de défense, ce qui à son tour retarderait le processus de démobilisation.

De même, il est extrêmement important, comme il ressort clairement du projet de résolution, que le Gouvernement mozambicain arrive au terme des négociations avec les Nations Unies concernant un accord sur le statut des forces. Je me félicite vivement de ce que le représentant du Mozambique a déclaré à cet égard. J'espère simplement que les négociations pourront maintenant être achevées très rapidement, car si l'on veut que l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) puisse s'acquitter effectivement de son mandat, elle a réellement besoin d'un accord sur le statut des forces. Et plus il y aura de troupes sur le terrain et de personnel civil sur place, et plus il sera essentiel de parvenir à cet accord.

Nous sommes quelque peu préoccupés par le fait que la RENAMO n'a pas accepté jusqu'ici de participer aux travaux des commissions de paix d'ensemble à Maputo; ou plutôt qu'elle ait accepté d'y participer en principe mais que ses membres ne se soient pas rendus dans la capitale. Nous espérons que la RENAMO nommera maintenant, sans plus tarder, ses membres pour toutes les commissions créées en vertu de l'Accord de paix. Il est réellement souhaitable que le Président de la RENAMO, M. Dhlakama, puisse venir à Maputo, et dans ce contexte, nous nous félicitons vivement de l'appel lancé dans cette résolution en faveur de rencontres entre le Président Chissano et M. Dhlakama, rencontres qui, à notre avis, pourraient contribuer grandement au processus de paix et à sa mise en oeuvre intégrale.

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

Il ressort clairement, je pense, de ce que j'ai dit que beaucoup reste à faire. Mais, pour notre part, nous engageons vivement le Gouvernement et la RENAMO à coopérer dans l'esprit de compromis dont ils ont fait preuve lors des dernières étapes des négociations du processus de paix, pour qu'ils puissent poursuivre les progrès réalisés jusqu'à présent et avancer vers les élections envisagées. Nous espérons vivement que les arrangements et les dates de ces élections seront définitivement mis au point et que le Conseil en sera informé la prochaine fois qu'il examinera cette question.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des aimables paroles qu'il a eues pour mon prédécesseur et pour moi-même.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence. Je suis sûr que le Conseil profitera de la manière compétente et avisée dont vous dirigez nos débats. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur O'Brien de l'excellent travail qu'il a accompli en sa qualité de président durant un mois de mars très chargé.

Le Japon note avec satisfaction que les parties au conflit au Mozambique ont fait preuve de retenue jusqu'à présent et que le cessez-le-feu a bien tenu dans l'ensemble. Une mission officielle envoyée par mon gouvernement au Mozambique le mois dernier a été encouragée par le vif désir de paix manifesté par la population pour pouvoir entreprendre le redressement et la reconstruction de son pays. Il importe que les Nations Unies et la communauté internationale appuient les efforts du peuple mozambicain.

Mais, en même temps, les retards intervenus dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix nous préoccupent. Etant donné que l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) est censée achever son déploiement en mai, tout nouveau retard dans cette mise en oeuvre soulèvera de très graves problèmes.

Une des principales raisons de ce retard est à notre avis l'absence de confiance mutuelle entre le Gouvernement et la RENAMO. Nous demandons aux deux parties de rester constamment en communication et d'avoir, autant que de besoin, des rencontres à un niveau élevé. Nous espérons que le Président Chissano et M. Dhlakama se rencontreront bientôt.

M. Hatano (Japon)

Ma délégation est préoccupée en particulier par les diverses restrictions graves - notamment les impôts, taxes et droits d'immatriculation et autres - qui entravent la liberté de mouvement de l'ONUMOZ. Si les parties du Mozambique veulent vraiment que l'ONUMOZ s'acquitte efficacement et sans heurts de son mandat, elles doivent impérativement prendre les mesures nécessaires pour garantir sa liberté de mouvement. Comme cela est proposé dans le rapport du Secrétaire général (S/25518), nous engageons fortement le Gouvernement mozambicain à conclure dans les meilleurs délais avec les Nations Unies un accord sur le statut des forces.

Pour sa part, le Japon souhaite contribuer au processus de paix et de redressement du Mozambique. Nous enverrons une unité de nos forces de défense pour participer à l'ONUMOZ. Le Japon a en outre décidé récemment d'apporter une aide humanitaire d'urgence, en plus de l'engagement qu'il a pris précédemment d'appuyer les efforts déployés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) en vue du rapatriement et de la réintégration des réfugiés mozambicains.

Le Japon continuera de faire tout son possible pour l'avenir du Mozambique, et il compte sur la pleine coopération du Gouvernement et du peuple mozambicains.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Japon des paroles aimables qu'il a eues pour mon prédécesseur et pour moi-même.

M. MERIMEE (France) : Monsieur le Président, c'est pour ma délégation un agréable devoir que de vous présenter toutes ses félicitations pour votre accession à la présidence, ainsi que d'exprimer ses très vifs remerciements à l'Ambassadeur O'Brien pour la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois précédent.

Ma délégation se félicite de ce que notre conseil ait adopté cette résolution, qui témoigne de l'intérêt suivi qu'il porte à la mise en oeuvre des Accords de Rome.

La situation qui prévaut au Mozambique depuis la signature de ces accords nous offre quelques motifs de satisfaction. Le cessez-le-feu est dans l'ensemble respecté. Le pays connaît une période de calme qui lui permet de commencer à se consacrer à sa reconstruction. Mon gouvernement tient à rendre

M. Mérimée (France)

hommage à cet égard au travail accompli en quelques mois par le Représentant spécial du Secrétaire général. La retenue observée jusqu'à présent par les parties mozambicaines mérite également d'être relevée et encouragée.

Mais nous estimons que cette situation doit être consolidée. Nous souhaitons que ces premiers succès ne soient pas remis en cause par les retards apportés à la mise en oeuvre du plan de paix ou par des exigences irréalistes de la part des factions mozambicaines. Nous exprimons donc notre plein soutien à la ferme intention du Secrétaire général d'accélérer le déploiement de l'ONUMOZ. Mais les Nations Unies doivent pouvoir travailler de façon optimale. Aussi engageons-nous les parties concernées à lui faciliter la tâche en signant un accord sur le statut des forces et en accordant au personnel de l'ONUMOZ une pleine liberté de mouvement.

Les commissions et organismes de contrôle créés par les Accords de Rome ont un rôle important à jouer : toutes doivent être rapidement opérationnelles. Il convient donc que les parties désignent sans retard leurs représentants et coopèrent pour le bon fonctionnement de ces institutions. La France, qui participe activement à certaines de ces commissions, continuera à apporter son concours à ce processus.

Afin de promouvoir une paix durable, il est essentiel que les dispositions militaires de l'Accord soient pleinement respectées. Nous appelons donc les parties à engager sans délai les opérations de regroupement et de démobilisation. La logique de l'affrontement et de la méfiance doit désormais céder la place à celle de la paix et de la réconciliation. L'objectif est de donner au peuple mozambicain la possibilité de choisir librement son destin grâce à des élections libres et équitables.

L'ONU est intervenue à la demande des parties et elle accomplira la tâche qui est la sienne, mais l'instauration de la paix et de la confiance sont la responsabilité première des Mozambicains. Nous tenons encore une fois à le souligner, comme nous l'avons fait pour d'autres opérations des Nations Unies. Et nous lançons un appel aux parties mozambicaines pour qu'elles fassent preuve de sagesse et de réalisme et coopèrent pour assurer le succès du processus de paix et la reconstruction du pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il a eues pour mon prédécesseur et pour moi-même.

Mme ALBRIGHT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :

Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil. Nous apprécions d'ores et déjà beaucoup vos immenses talents de diplomate et votre excellent leadership. Nous sommes également extrêmement reconnaissants à votre prédécesseur, l'Ambassadeur O'Brien, de l'excellent travail qu'il a accompli durant le mois de mars, marqué par un ordre du jour complexe et chargé.

Les Etats-Unis ont examiné le rapport d'évaluation du Secrétaire général du 2 avril sur l'Opération de maintien de la paix des Nations Unies au Mozambique et appuient pleinement ses principales conclusions. Mon gouvernement est conscient des nombreuses difficultés auxquelles est confronté le Secrétariat des Nations Unies dans la mise en oeuvre du plan opérationnel de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) et apprécie la franchise avec laquelle le Secrétaire général explique les raisons des retards intervenus dans le déploiement des forces de l'ONUMOZ.

Mme Albright (Etats-Unis)

A cet égard, nous constatons avec plaisir que ces problèmes sont en train d'être réglés et que le premier contingent des Forces de maintien de la paix de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) - un bataillon d'infanterie italien - est arrivé et a établi son camp au Mozambique.

Nous nous félicitons des assurances données par le Secrétaire général que tous les efforts sont faits pour accélérer le déploiement du reste des éléments armés de l'ONUMOZ et nous prenons bonne note du fait que, selon lui, ce déploiement pourrait être achevé d'ici à la fin du mois de mai.

Nous sommes tout à fait d'accord avec l'opinion du Secrétaire général selon laquelle il appartient maintenant au Gouvernement mozambicain et à la RENAMO de veiller à la prompte mise en oeuvre des principaux aspects de l'Accord de paix, notamment la démobilisation des combattants. Le gros des unités d'infanterie devant être en place d'ici à fin avril, la démobilisation devrait commencer dans les prochaines semaines.

Nous demandons au Gouvernement mozambicain, en tant que première priorité, de conclure un accord sur le statut des forces avec les Nations Unies pour faciliter la mission de l'ONUMOZ. En même temps, nous engageons la RENAMO à participer pleinement aux opérations des commissions mixtes et des mécanismes de surveillance créés en vertu de l'Accord. Les deux parties devraient faire en sorte que le personnel des Nations Unies jouisse de toute la latitude et de la liberté d'accès que leur garantit le Protocole VI de l'Accord du 4 octobre 1992.

Je suis heureuse d'annoncer que les Etats-Unis ont prévu d'affecter des ressources importantes à plusieurs aspects de l'exécution de l'Accord, notamment l'appui à la démobilisation et aux élections. Nous encourageons les autres donateurs à apporter l'aide voulue aux différents aspects de la transition vers la paix et la démocratie.

Nous tenons à signaler tout particulièrement l'excellent travail accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général dans ses activités d'organisation de l'ONUMOZ et de coordination des différents aspects du processus de paix dans des circonstances difficiles.

Nous sommes certains qu'il continuera d'oeuvrer avec le Gouvernement mozambicain, la RENAMO et les autres parties intéressées afin que les défis qui s'annoncent puissent être relevés.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie la représentante des Etats-Unis des aimables paroles qu'elles a eues pour moi et pour mon prédécesseur.

M. PEDAUYE (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de l'excellente manière dont vous vous acquittez de vos fonctions. Votre longue expérience de fin diplomate est la meilleure garantie que les travaux du Conseil seront menés à bien. Je tiens aussi à exprimer la reconnaissance de ma délégation à l'Ambassadeur O'Brien, de la Nouvelle-Zélande, pour l'excellent travail qu'il a accompli à la direction de nos travaux pendant le mois de mars.

Le rapport du Secrétaire général, du 2 avril 1993, sur l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) brosse un tableau à la fois sombre et lumineux. En effet, même si le cessez-le-feu a été généralement maintenu, si les parties continuent à faire preuve de modération et si la population du Mozambique, après 16 longues années d'un conflit dévastateur, aspire ardemment à la paix, il n'existe pas moins divers sujets de préoccupation qu'on ne saurait sous-estimer. Nombre des calendriers fixés dans l'Accord de paix se sont révélés peu réalistes. Les retards se multiplient, y compris ceux, fort préoccupants, concernant le déploiement de l'ONUMOZ.

Nous pensons que les incertitudes qui entourent le processus de paix doivent être dissipées. Tant le Gouvernement mozambicain que la RENAMO doivent s'efforcer de créer un climat de confiance favorable à la mise en oeuvre des dispositions du complexe Accord général de paix et au déploiement efficace du personnel de l'ONUMOZ.

Nous estimons que la conclusion, dès que possible, d'un accord sur le statut de la force s'impose, afin de régler les problèmes logistiques que rencontre l'ONUMOZ. Il conviendrait à cet égard que le Gouvernement mozambicain signe avec les Nations Unies un accord approprié. Nous avons pris bonne note - et nous nous en félicitons - du fait que le Secrétaire général a reçu l'assurance du Ministre des affaires étrangères du Mozambique que l'accord en question serait signé sans plus tarder, comme cela est indiqué au paragraphe 57 du rapport.

De même, il est indispensable que les forces de facto qui, semble-t-il, font obstacle au déploiement de l'ONUMOZ, coopèrent avec les autorités afin que ce déploiement puisse se faire sans tarder.

M. Pedauye (Espagne)

D'autre part, la RENAMO devrait envoyer le plus rapidement possible ses représentants à Maputo, afin que les diverses commissions puissent poursuivre leurs travaux et que celles qui n'ont pas encore été constituées le soient. Au sein de ces commissions, on pourra discuter et résoudre certains des problèmes que la RENAMO invoque comme prétextes pour ne pas envoyer ses représentants à Maputo.

Ma délégation tient à exprimer sa préoccupation face au retard dans le processus de déminage des voies de communication, dont dépendent le développement économique du Mozambique et la création d'un climat de confiance.

En dépit de tout cela, ma délégation se réjouit de l'apparition de signes encourageants. Plus concrètement, nous nous félicitons des informations récentes concernant la rencontre possible, dans un avenir proche, du Président Chissano et de M. Khhlakama. De même, la reprise du déploiement d'observateurs militaires de l'ONUMOZ afin de superviser la concentration et le cantonnement des forces gouvernementales et des forces de la RENAMO, serait un fait encourageant, si toutefois il était confirmé.

Ma délégation sait bien que ce processus exige l'appui actif de la communauté internationale et que les récentes expériences des Nations Unies en matière d'opérations de maintien de la paix ont montré clairement que la réconciliation politique était intimement liée à la reconstruction économique et sociale.

Par conséquent, les pays qui se sont engagés à participer à l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour accélérer les formalités nécessaires à l'envoi de personnel militaire et autre. Il faut aussi que les promesses financières faites à la Conférence des donateurs de Rome se concrétisent dès que possible.

L'Espagne appartient à ces deux catégories de pays. Outre les engagements économiques qu'elle a pris, elle participe à l'ONUMOZ avec l'envoi d'observateurs militaires, dont certains se trouvent déjà sur le territoire mozambicain.

Nombreuses sont les autres questions dont on pourrait parler et que le Secrétaire général évoque dans son rapport. Nul doute qu'il faille se féliciter du fait que le Gouvernement du Mozambique et la RENAMO respectent le cessez-le feu. Mais cette situation ne durera pas indéfiniment si aucun

M. Pedauye (Espagne)

progrès n'est fait en matière de négociations politiques. Voilà pourquoi nous appuyons sans réserve la résolution qui vient d'être adoptée, laquelle constitue un avertissement et une invitation à relancer le processus de paix qui doivent être pris au sérieux.

Il reste encore beaucoup à faire et le succès du processus dépendra, dans une très large mesure, de la bonne volonté du Gouvernement du Mozambique et de la RENAMO. Nous sommes convaincus qu'il sera possible, avec l'appui de la communauté internationale, de renforcer le processus de paix au Mozambique et de le mener à bonne fin.

Le Gouvernement mozambicain peut être certain que l'Espagne continuera à travailler énergiquement dans ce sens.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Espagne des aimables paroles qu'il a eues pour mon prédécesseur et pour moi-même.

M. ARRIA (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, ma délégation est particulièrement heureuse de vous voir présider le Conseil au moment où nous examinons des questions aussi complexes, y compris celle qui met en jeu l'existence même d'un peuple. Dans ces circonstances, votre immense talent, votre sensibilité et votre modération nous sont indispensables.

Ma délégation s'associe aux félicitations et aux paroles de reconnaissance adressées à notre ami, l'Ambassadeur Terence O'Brien de la Nouvelle-Zélande, et aux membres de son estimable délégation, pour la manière remarquable et efficace dont les travaux du Conseil ont été dirigés au cours du mois dernier.

Le souhait de la communauté internationale de mettre fin à ce conflit long et cruel au Mozambique et d'aider ce pays dévasté à s'acheminer sur la voie de la réconciliation nationale et du développement s'est reflété dans les calendriers dont les dates initiales se sont révélées trop optimistes. Maintenant, connaissant les réalités, nous devons faire l'impossible pour gagner du temps, c'est-à-dire pour arriver à la paix.

Dans ce sens, l'indication donnée par le Secrétaire général selon laquelle les problèmes initiaux auxquels a été confronté le déploiement effectif de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) ont été surmontés, représente un fait absolument crucial, comme l'ont reconnu les parties au conflit. La sécurité du processus de paix dépend, en grande mesure, de la présence internationale représentée par l'ONUMOZ.

Il ne fait aucun doute qu'un climat de sécurité est indispensable pour que la vie politique et sociale du Mozambique redevienne normale et, en particulier, pour que la RENAMO participe de nouveau à un processus authentique de réconciliation, qui est essentiel à l'instauration d'une paix permanente. A cet égard, nous comprenons que la date prévue pour les élections, en octobre 1993, devra être modifiée, mais nous nous permettons de réitérer l'importance que nous accordons à cette démarche qui doit être entreprise le plus tôt possible. Le Mozambique ne pourra avoir un nouveau visage politique tant que des élections libres et démocratiques n'auront pas eu lieu.

M. Arria (Venezuela)

Au Venezuela, compte tenu de l'expérience acquise dans l'élaboration de processus de paix semblables en Amérique centrale - auxquels nous avons eu le privilège de participer -, nous avons appris l'importance de la persévérance et de l'appui international qui sont des éléments fondamentaux et indispensables à l'issue heureuse du processus. Sans aucun doute, tout un ensemble de difficultés se sont présentées et se présenteront encore.

Enfin, nous lançons un appel aux parties afin qu'elles honorent complètement les obligations qu'elles ont contractées à Rome, en octobre de l'année dernière. La déclaration faite au Conseil aujourd'hui par le Représentant permanent du Mozambique, l'Ambassadeur Pedro Commissario Afonso, a été très constructive et très positive compte tenu des circonstances. Le peuple mozambicain mérite l'appui indéfectible de la communauté internationale à son processus de paix, et mérite que soit mis à profit l'esprit de modération dont font preuve les parties, qui ne peut que refléter les sentiments et les désirs collectifs d'un peuple tant éprouvé et tant meurtri, qui a décidé de mettre fin à une longue guerre civile et qui souhaite vivre en paix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Venezuela des paroles aimables qu'il a adressées à mon prédécesseur et à moi-même.

M. CHEN Jian (Chine) (interprétation du chinois) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je suis certain que grâce à votre vaste expérience de diplomate et à vos talents remarquables, vous guiderez avec succès les travaux du Conseil en ce mois d'avril. Je saisis également cette occasion pour remercier votre prédécesseur, M. O'Brien, l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande, de sa contribution active au déroulement satisfaisant des travaux du Conseil le mois dernier.

En octobre 1992, grâce aux efforts concertés du Gouvernement mozambicain et de la RENAMO, l'Accord général de paix a été signé à Rome. Il s'agit là d'un document qui a joué un rôle important dans la cessation de la guerre civile et l'instauration de la paix nationale au Mozambique. Non seulement il

M. Chen Jian (Chine)

ouvre de nouvelles perspectives quant au rétablissement de la paix et à la relance de l'économie du Mozambique, mais il a également des répercussions considérables sur la paix et la stabilité en Afrique australe.

A l'heure actuelle, le processus de paix au Mozambique se trouve à un tournant historique. Nous avons noté que, d'une part, grâce à l'assistance de l'Organisation des Nations Unies et aux efforts conjugués des deux parties mozambicaines, le processus de paix a fait quelques progrès tandis que, d'autre part, comme le signale le Secrétaire général dans son rapport, pour des raisons diverses, le déploiement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) a rencontré des obstacles et la mise en oeuvre de l'Accord général de paix se heurte également à des difficultés. Les activités d'exécution des différents calendriers sont toutes retardées, et il est très difficile d'organiser des élections nationales au Mozambique dans les délais prévus. La délégation chinoise ne peut qu'exprimer sa profonde préoccupation à ce sujet.

La prompte instauration de la paix et de la stabilité au Mozambique est ce qu'espèrent ardemment tous les pays africains et la communauté internationale tout entière. Nous espérons donc que le Gouvernement mozambicain et la RENAMO pourront régler promptement leurs divergences grâce au dialogue et à la négociation, et mettre intégralement en oeuvre l'Accord général de paix et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous espérons également que l'ONUMOZ pourra être déployée aussi tôt que possible. Nous sommes heureux que le Conseil de sécurité vienne d'adopter une résolution à point nommé. Nous pensons que l'application complète de cette importante résolution créera des conditions favorables permettant au Mozambique de s'engager sur la voie de la réconciliation nationale et de relancer, sans tarder, le développement économique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine des aimables paroles qu'il a adressées à mon prédécesseur et à moi-même.

M. VORONISOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : La délégation russe est heureuse de vous voir, Monsieur le Président, présider le Conseil de sécurité ce mois-ci. Votre sagesse, vos talents de diplomate et

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

vosre vaste expérience nous donnent l'assurance que le Conseil, grâce aux efforts conjugués de ses membres, accomplira avec succès les tâches importantes qui lui sont confiées ce mois-ci.

Nous exprimons également notre profonde reconnaissance à votre prédécesseur, le représentant de la Nouvelle-Zélande, l'Ambassadeur O'Brien, pour sa direction excellente et constructive des travaux du Conseil le mois dernier.

La délégation russe a appuyé le projet de résolution qui vient d'être adopté par le Conseil parce qu'elle croit qu'il donnera un élan supplémentaire à l'exécution des tâches auxquelles doit faire face l'Organisation des Nations Unies dans la conduite de son opération au Mozambique. La résolution contient un appel important lancé au Gouvernement mozambicain et à la RENAMO pour les inciter à coopérer pleinement avec le Secrétaire général et son Représentant spécial à la mise en oeuvre complète et opportune du mandat de l'ONUMOZ. Il importe également que le Secrétaire général arrête définitivement, dès que possible, et en liaison avec le Gouvernement mozambicain et la RENAMO, le calendrier précis de la mise en oeuvre complète des dispositions de l'Accord général de paix, y compris la séparation, le regroupement et la démobilisation des forces des deux parties, et également la tenue d'élections nationales.

Nous pensons que la conclusion heureuse du processus de règlement sera facilitée par l'observation scrupuleuse par les deux parties du calendrier arrêté pour la mise en oeuvre de l'Accord général de paix. Nous nous félicitons des initiatives prises par les deux parties en ce qui concerne la prompte organisation d'une rencontre entre le Président de la République du Mozambique et le Président de la RENAMO afin d'examiner les questions fondamentales touchant le règlement de paix au Mozambique.

La délégation russe espère que le Gouvernement mozambicain et les dirigeants de la RENAMO prendront en considération les intérêts nationaux, feront preuve de sagesse politique et adopteront une approche constructive afin de trouver des solutions mutuellement acceptables aux questions en suspens, et oeuvreront à l'instauration de la paix et de la démocratie dans le pays.

La délégation russe est prête à joindre tous ses efforts à ceux de la communauté internationale pour promouvoir ce processus.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il a adressées à mon prédécesseur et à moi-même.

M. O'BRIEN (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, nous vous félicitons de votre accession au poste que vous occupez. Je sais que le Conseil de sécurité est dans de très bonnes mains au cours de ce mois d'avril.

La Nouvelle-Zélande félicite le Gouvernement mozambicain et la RENAMO des efforts qu'ils déploient en vue de maintenir, solidement, un cessez-le-feu dans le pays.

Le succès du processus de négociation en cours dépend de façon cruciale du maintien de cette paix, et nous demandons instamment que cette retenue persiste.

A cet égard, ma délégation a écouté avec une grande attention l'intervention extrêmement importante de l'Ambassadeur du Mozambique au début de notre débat d'aujourd'hui. Comme d'autres membres du Conseil, la Nouvelle-Zélande est préoccupée par le retard intervenu dans la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord général de paix. Nous apportons donc tout notre soutien à l'appel lancé dans la résolution que nous venons d'adopter au Gouvernement du Mozambique et à la RENAMO pour qu'ils prennent d'urgence des mesures pour honorer les divers engagements et obligations qu'ils ont contractés de par l'Accord, et à l'Organisation des Nations Unies elle-même pour qu'elle s'acquitte de ses responsabilités avec efficacité et promptitude.

En définitive, la volonté politique qui a permis au cessez-le-feu de se maintenir au Mozambique doit également inciter les deux parties à s'attaquer de concert aux questions non encore résolues concernant la paix au Mozambique, car, en fin de compte, ce sont les efforts de coopération des Mozambicains eux-mêmes qui doivent les premiers jeter les fondations de la paix et du bien-être dans cet important pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Pakistan.

Le Président

Je voudrais tout d'abord exprimer la profonde reconnaissance et la vive admiration de ma délégation à mon illustre prédécesseur, l'Ambassadeur Terence O'Brien, pour le leadership extrêmement compétent, habile et efficace qu'il a fourni au Conseil de sécurité au cours du mois de mars.

Ma délégation accueille avec satisfaction le rapport présenté par le Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ). Ce rapport est exhaustif, et il présente de façon objective les retards intervenus et les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des divers aspects de la résolution 797 (1992) du Conseil de sécurité et de l'Accord général de paix pour le Mozambique.

Nous espérons sincèrement que le Gouvernement mozambicain et la RENAMO coopéreront pleinement avec le Secrétaire général et l'ONUMOZ afin que les objectifs fixés dans l'Accord général de paix soient réalisés le plus rapidement possible. Dans ce contexte, nous attachons une importance particulière à la conclusion rapide d'un "accord sur le statut des forces" entre le Gouvernement mozambicain et l'Organisation des Nations Unies, à la fourniture à l'ONUMOZ de listes complètes de leurs effectifs militaires, armes, munitions, etc., tant par le Gouvernement mozambicain que par la RENAMO, et à la séparation, au regroupement et à la démobilisation des forces gouvernementales et de la RENAMO, ainsi qu'à la constitution de nouvelles forces armées unifiées mozambicaines. Il est également indispensable que le Gouvernement mozambicain et la RENAMO fassent tout leur possible pour respecter le cessez-le-feu et coopérer pleinement avec l'ONUMOZ dans les enquêtes menées en cas de violation de la cessation des hostilités.

Nous notons que le déploiement des unités de l'ONUMOZ a été retardé de façon inévitable, mais nous espérons que leur déploiement intégral se concrétisera au cours du mois prochain, ce qui servirait de catalyseur pour faire avancer les choses plus rapidement dans d'autres domaines. Il est également important que les diverses commissions prévues dans l'Accord général de paix commencent à fonctionner régulièrement et résolument.

Le résultat de la Conférence des donateurs pour le Mozambique, qui a eu lieu à Rome au mois de décembre de l'année dernière a certainement été encourageant. Ma délégation est heureuse de constater qu'un programme d'aide humanitaire consolidé pour le Mozambique est près d'être achevé et qu'il sera

Le Président

présenté lors d'une nouvelle Conférence de donateurs, qui aura lieu le mois prochain. Les dimensions humanitaires bien connues du conflit au Mozambique, qui a provoqué le déplacement de près de 5 millions de personnes, exigent des efforts rapides et résolus dans ce domaine également.

A notre avis, la mise au point rapide d'une loi électorale, aux termes de laquelle des élections générales auraient lieu au Mozambique, représente un autre domaine prioritaire. Nous espérons que les parties intéressées agiront rapidement dans ce domaine également.

Ma délégation applaudit à la décision prise par le Président du Mozambique et le Président de la RENAMO de se rencontrer dans un proche avenir pour discuter des questions importantes touchant à la paix au Mozambique. Nous espérons que cette rencontre créera le climat propice à la mise en oeuvre intégrale de tous les aspects de l'Accord de paix.

La participation de l'Organisation des Nations Unies au processus de paix au Mozambique est un autre exemple de l'empressement que manifeste cette organisation internationale à affronter des situations difficiles dans le monde entier. Par conséquent, le succès de cette dernière opération est d'une importance cruciale pour nous tous. Le Pakistan demeure attaché aux objectifs de la résolution que nous venons d'adopter, et nous souhaitons à toutes les parties intéressées plein succès dans son application.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 25.